



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 29/01/2014	Dossier complet le	N° d'enregistrement F01114P0012

1. Intitulé du projet

Aménagement du Lot D1 sur la ZAC des Docks à Saint-Ouen (93)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°	Construction dont les surfaces planchers (ancienne SHON) font 24 000m ² , soit plus de 10 000m ² et de moins de 40 000m ² sur une commune dotée d'un PLU.
40°	Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réalisation d'un ensemble de constructions d'habitations (9 000m² de surface plancher), d'une surface commerciale (15 000m²), et 800 emplacements de stationnement sur 4 niveaux de sous-sol, sur la commune de Saint-Ouen (93). Les stationnements seront mutualisés avec les lots plus au Sud (D2, D3 et D4).

formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Le Lot D1 de la ZAC des Docks à Saint-Ouen s'inscrit dans un programme d'aménagement plus large visant à développer la mixité du quartier (aménagement de la ZAC des Docks).

Cela se traduit par la mutation de ce secteur anciennement industriel en un secteur plus mixte, constitué d'habitats et d'une activité commerciale.

Le renouvellement de ce quartier s'effectue en continuité des autres quartiers de Saint-Ouen.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux concernent la réalisation du Lot D1 de la ZAC des Docks Saint-Ouen à l'horizon 2015.

La réalisation du chantier nécessite :

- des travaux de terrassement. Ces travaux prennent en compte la mise en place de l'assainissement pluvial des emprises, des différents réseaux humides et secs (télécom, électrique,...) et l'accessibilité aux zones de stationnement,
- la réalisation des constructions (gros œuvre et finitions) tous corps de métiers confondus,
- la réalisation des espaces communs extérieurs (cheminements, traitement paysager,...),
- la réalisation d'une mutualisation des parkings souterrains entre le lot D1 et les lots D2, D3 et D4.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lot D1 de la ZAC des Docks a une destination mixte, à usage commercial et de logement.

Lot D1 se composera d'une superficie importante destinée à une surface commerciale.

Cette surface de plancher concerne les locaux techniques, la surface commerciale et les bureaux liés à l'activité (800m²).

Lot D1 se constituera également de 3 immeubles à usage de logements : bâtiments A et B d'une hauteur R+10, bâtiment C d'une hauteur R+9.

Les accès à ces bâtiments de logement se feront par la voie nouvelle reliant la Rue des Bateliers à la Rue Ardoin pour les bâtiments A et B et par la Rue des Bateliers pour le bâtiment C.

La réalisation des logements et du Leroy Merlin sera accompagnée d'environ 800 places de stationnements sur 4 niveaux de sous-sol.

Les niveaux R-4 et R-3 seront des parkings associés aux habitations, les niveaux R-2 et R-1 étant réservés aux visiteurs de la surface commerciale.

Ces parkings seront mutualisés avec les 400 places du Lot D2 plus au Sud, en cours de réalisation.

La programmation comptera : 22 logements T1, 9 logements T2, 51 logements T3, 27 logements T4, 7 logements T5, 2 logements T6, soit 118 logements

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Procédure Loi sur l'Eau (déclaration ou autorisation à définir) à l'échelle du programme d'aménagement de la ZAC des Docks Saint-Ouen [Article L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement],
- Autorisation de délivrance du Permis de Construire [L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme],
- Autorisation d'exploitation commerciale par la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) par les articles R.751-1 et suivants du Code du Commerce

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de délivrance du Permis de Construire [L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme]

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Surface Plancher créée :	24 000m ²
- Superficie globale du terrain :	6 119m ²
- Superficie aménagée en extérieure :	identique à la superficie du terrain
- Gabarit des bâtiments :	R+4, R+9 et R+10
- Nombre de logements :	118 (du T1 au T6)
- Nombre de place de parking :	environ 800

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue des Bateliers
93400 SAINT-OUEN

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 19 ' 25,0 " E Lat. 48 ° 54 ' 55,4 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le lot D1 s'inscrit dans le programme d'aménagement de la ZAC des Docks.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Aucun usage actuel des sols n'est recensé (emprises du lot en chantier).

Les superficies sont en attentes d'aménagement suite à la démolition et dépollution du site courant 2012.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Document d'urbanisme en vigueur : PLU de Saint-Ouen approuvé le 25 janvier 2010
Le PLU a été modifié le 10 octobre 2011 et le 25 juin 2012.

Le zonage réglementaire observé au niveau de le Lot D1 de la ZAC des Docks Saint-Ouen correspond à la zone UM6, spécifique à la ZAC.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Lot D1 est affecté par le bruit des infrastructures routières, particulièrement la RD1 qui est une infrastructure de catégorie 3 (par arrêté préfectoral). Des cartes de bruit ont été réalisées par le Conseil Général sur la commune. Le PPBE communal est en cours d'élaboration.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lot D1 de la ZAC des Docks Saint-Ouen se situe au sein de l'enveloppe d'alerte des zones potentiellement humides en région Ile-de-France (le site est situé en classe 3 : zone potentiellement humide). Cependant, compte tenu du remaniement intégral du site et de la nature des terrains (remblais), la présence de zone humide ne peut être caractérisée au sens de la réglementation en vigueur.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par plusieurs Plan de Prévention des Risques Naturels : - l'aléa inondation (approuvé le 21/06/2007) : PPRI - l'aléa gypse (approuvé le 18/04/1995) : zonage au titre de l'article R11-3 du code de l'urbanisme - l'aléa tassement différentiel (prescrit le 23/07/2001 et en cours d'élaboration) - l'aléa mouvement de terrain (prescrit le 22/12/2004 et en cours d'élaboration) La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques technologiques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun impact significatif n'a été identifié dans les sols ou les eaux souterraines.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur se situe dans les zones de répartition des eaux de la nappe de l'Albien-Néocemien.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude ne situe pas dans un périmètre de protection d'un captage destiné à l'alimentation humaine.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lot D1 se situe à environ 3km de la Zone de protection spéciale (ZPS) « Sites de Seine-Saint-Denis » (FR1112013), issue des directives Oiseaux 79-409 (CE) du 2 avril 1979 et 2009/147/CE du 30 novembre 2009. Ce site NATURA 2000 a la particularité d'être décomposé en 15 sites différents, montrant une interaction les uns avec les autres.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lot D1 est impacté par les périmètres de protection de deux édifices classés au titre des Monuments Historiques : - Le Centre sportif municipal de Saint-Ouen, situé sur le site de l'Île des Vannes ; - Le Château de Saint-Ouen.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase définitive, le projet ne prévoit aucun prélèvement en Seine, ou dans les nappes souterraines. En phase chantier, il est probable qu'un rabattement de la nappe superficielle soit nécessaire. Une solution sera trouvée pour pomper, traiter si besoin, et rejeter les eaux d'exhaure. L'impact du rabattement de nappe sera localisé et limité dans le temps.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'exception de l'impact ponctuel d'un possible rabattement de nappe en phase chantier (cf. ci-dessus), le projet n'entraînera aucune modification prévisible des masses d'eau souterraines.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents potentiels correspondent aux déblais nécessaires à la réalisation des parkings souterrains sur 4 niveaux de sous-sol et aux fondations.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors matériaux de constructions. Aucun comblement de cavité n'est pressenti.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lot D1 du secteur 3b a fait l'objet d'un remaniement de terres sur l'ensemble de sa superficie. La couverture est un remblai, ne présentant aucun intérêt en termes de biodiversité et d'habitat. Les continuités écologiques du secteur de la ZAC des Docks ne concernent pas le Lot D1, il s'agit des berges de Seine, et du parc des Docks, sur l'îlot voisin.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des incidences susceptibles d'être perçues vis-à-vis des zones de débordement du cours d'eau. Toutefois, les effets potentiels sont gérés en amont et intégrés aux réflexions de conception.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est une ancienne friche industrielle.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les installations ICPE autorisation présentes à proximité du Lot D1 sont l'usine SYCTOM et le réseau de la CPCU Saint-Ouen I, II et III. Les risques liés à ces installations n'impactent pas directement le Lot D1. Aucun périmètre SEVESO ne recoupe le Lot D1. Le projet s'inscrit aux abords de canalisations de transport d'hydrocarbures (réseau TRAPIL). Des postes sources électriques se situent à 500m de l'îlot mais ne génère pas d'ondes électromagnétiques supérieures aux seuils réglementaires.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est confronté au risque d'inondation en s'inscrivant au sein de la zone jaune du zonage réglementaire du PPRI de la Seine. Toutefois, le projet est conçu pour permettre le stockage des volumes d'eau de cru dans les sous-sol (parkings). Le projet est concerné par des risques géologiques : le risque de dissolution de gypse antéludien (Article R.11-3 du code de l'urbanisme).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de gestion, incluant une ARR a priori, montrera l'absence de risques sanitaires pour les futurs usagers du site. Une ARR a posteriori permettra de valider les travaux réalisés et de démontrer, sur la base d'analyses complémentaires réalisées à l'issue des travaux, l'absence de risques sanitaires pour les futurs usagers. D'un point de vue acoustique, les bâtiments feront l'objet d'isolation en respect de la réglementation en vigueur.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement est générateur de trafic routier, donc de bruit. Le trafic généré est difficilement quantifiable vis-à-vis de l'aménagement du lot D1. Il se caractérisera par : - des trafics plus importants en heure de pointe du lundi au vendredi, - des trafics en journée le we, en raison de la présence de l'activité commerciale.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet consiste en la création d'une zone résidentielle mixte. Il crée donc certaines émissions lumineuses (éclairage des espaces privés ainsi que des enseignes lumineuses du Leroy Merlin).</p> <p>Les aménagements sont en continuité d'une zone lumineuse urbaine et ne modifieront pas drastiquement le contexte local de ce secteur en proche couronne.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Les rejets engendrés sont principalement de deux sortes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - émissions liées au chauffage des bâtiments (émissions de GES). - émissions liées au trafic généré et induit.
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet génère des eaux pluviales et des eaux usées.</p> <p>Les eaux usées seront collectées et rejetées au réseau public pour traitement.</p> <p>Les eaux pluviales seront collectées et régulées sur le lot D1 à un débit de fuite maximal de 5,7 l/s au réseau unitaire public (prescriptions de 10 l/s/ha suivant les doctrines locales).</p> <p>En phase chantier, le rabattement de nappe engendrera le rejet d'eaux issues de la nappe. Les eaux seront rejetées au réseau ou en Seine. Un contrôle qualitatif des eaux rejetées sera réalisé pendant la phase de rabattement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>En phase chantier, le projet engendrera l'évacuation de terres pour la réalisation des sous-sols. Ces terres sont en partie non inertes et devront être évacuées dans un exutoire adéquat (ISDND). Aucun impact significatif de pollution n'a été identifié lors des investigations.</p> <p>Les déchets produits sont de type "ordures ménagères et assimilées".</p> <p>Les eaux usées sont dirigées vers le réseau existant, avec accord du gestionnaire.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet se situe dans les périmètres de protection de 500m de deux monuments historiques classés.</p> <p>Les travaux seront donc soumis pour avis à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) car les immeubles prévus sont situés dans le champ de visibilité des monuments (notion de covisibilité).</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet prévoit l'implantation d'une activité commerciale, ce qui générera une activité nouvelle sur le Lot D1.</p> <p>Cet aménagement rentre dans le cadre du déplacement de l'activité commerciale située à 800m du site, au niveau du Boulevard Victor Hugo.</p> <p>L'activité fera l'objet d'une demande d'exploitation auprès la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial).</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les principaux effets cumulés correspondent à ceux de l'aménagement des lots internes à la ZAC des Docks, en cours d'étude ou de réalisation, et pour une majorité desquels une procédure de demande d'examen au cas par cas sera menée par les pétitionnaires respectifs au lot.

A plus large échelle, seul le projet de désaturation de la ligne 13 du métro (prolongement de la ligne 14 entre Saint-Lazare et Saint-Ouen) semble présenter des incidences recoupant les emprises du lot D1. Les effets de ce projet sont toutefois difficilement associable au lot D1.

Ils couvrent un large territoire de la petite couronne parisienne, voire, plus largement, du Nord Parisien.

A plus faible échelle, le projet UniverSeine à Saint-Denis pourrait éventuellement présenté des effets cumulables avec le projet d'aménagement du lot D1 de la ZAC des Docks. Ces effets seraient alors perceptibles principalement au niveau des flux de trafic mais les projets de développement des transport en commun tendent à contrebalancer cette interprétation.

Enfin, d'autres projets ont été instruits sur le territoire de Saint-Ouen (comme l'ICPE Etablissement MAZEAU) et Saint Denis ces 3 dernières années, mais aucun effet cumulé apparaît évident.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts sur les différents compartiments urbains (en termes d'émission, trafic, acoustique, milieu naturel,...) semblent faibles étant donné :

- l'équilibre déblai-remblai recherché et la mutualisation des terres à l'échelle de la ZAC,
- l'éventuel recours aux énergies renouvelables à l'échelle de l'aménagement,
- la prise en compte des problématiques d'inondations des les phases de conception des constructions,
- la dépollution du site avant projet,
- la limitation de pollutions nouvelles durant les phase de travaux par une gestion adéquate,
- l'absence de valeur écologique des emprises consommées (ancienne friche industriel remblayée),
- l'absence de zones écologiques riches dans le secteur,
- l'absence de risque technologique modulo celui lié aux canalisations TRAPIL, pour lesquelles des échanges entre le pétitionnaire du projet et le gestion du réseau seront menées,

Nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact au titre de l'article L.122-1 du code de l'Environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> - Plans du Projet - Etude d'impact menée dans le cadre de la création/réalisation de la ZAC (2007), - Mises à jour de 2009 et 2011 de ladite étude d'impact, - Dossier Loi sur l'Eau mis en oeuvre dans le cadre de la création/réalisation de la ZAC, - EQRS 2013 de GEOTECHNIQUE APPLIQUEE de juillet 2013, - Rapport G2 de géotechnique appliquée - Rapport environnemental de géotechnique appliquée - Rapport d'état des lieux à la livraison du site d'Arcadis - Etude de trafic d'Artelia de 2011 à l'échelle de la ZAC - Note de synthèse des études réalisées par Re-Sources
Il est à noter que ce document s'insère au sein d'une notice environnementale liée à la demande d'examen au cas-par-cas.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

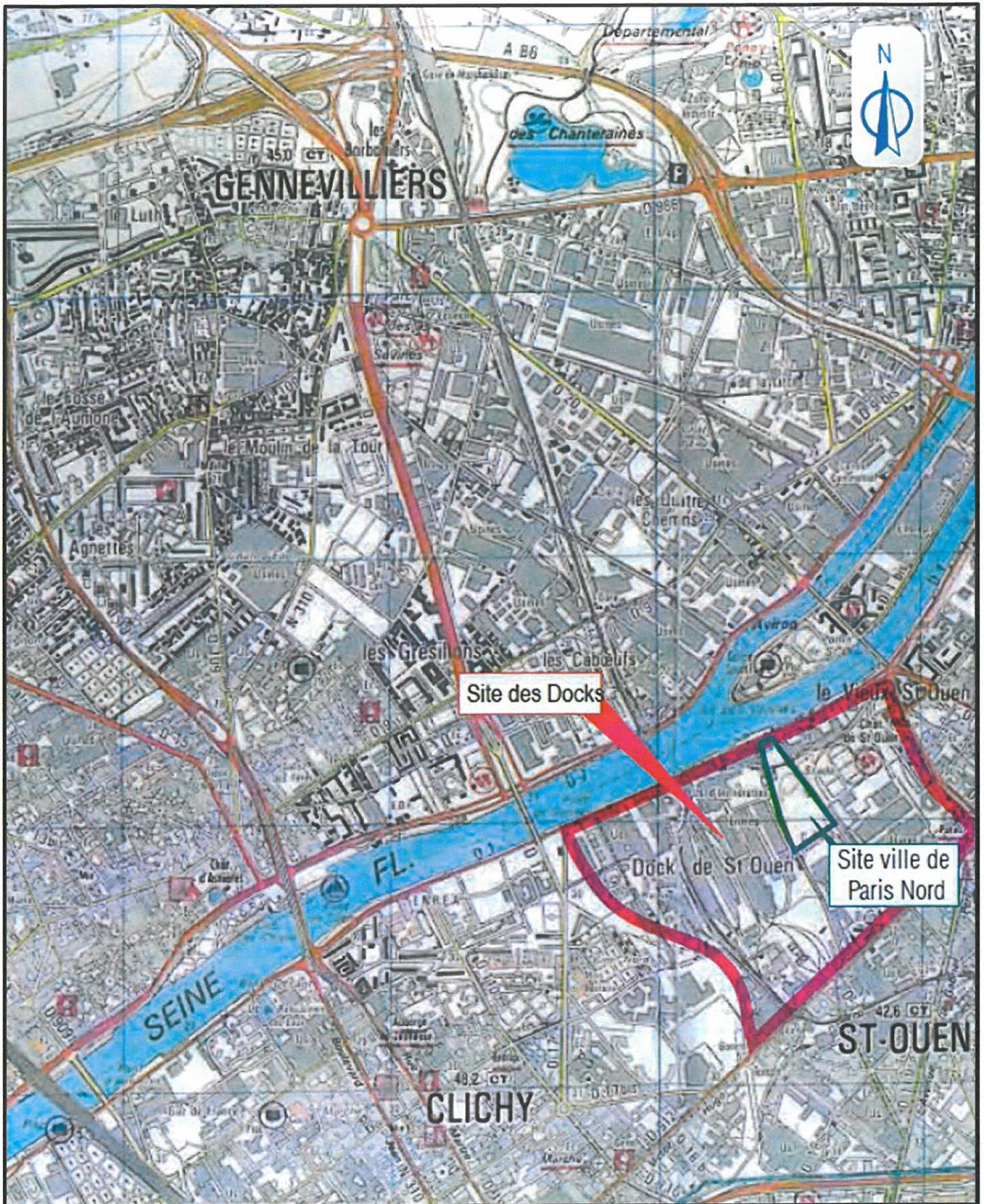
Chevilly-Larue

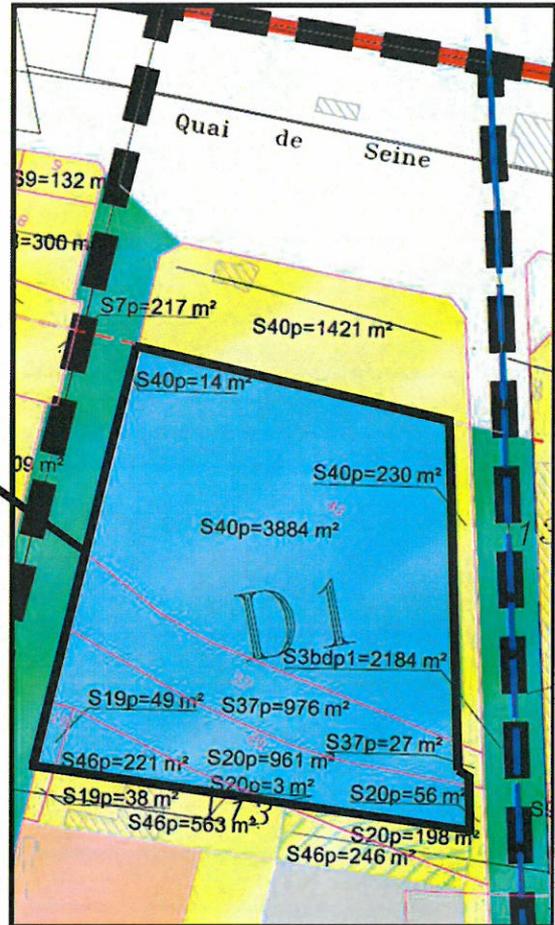
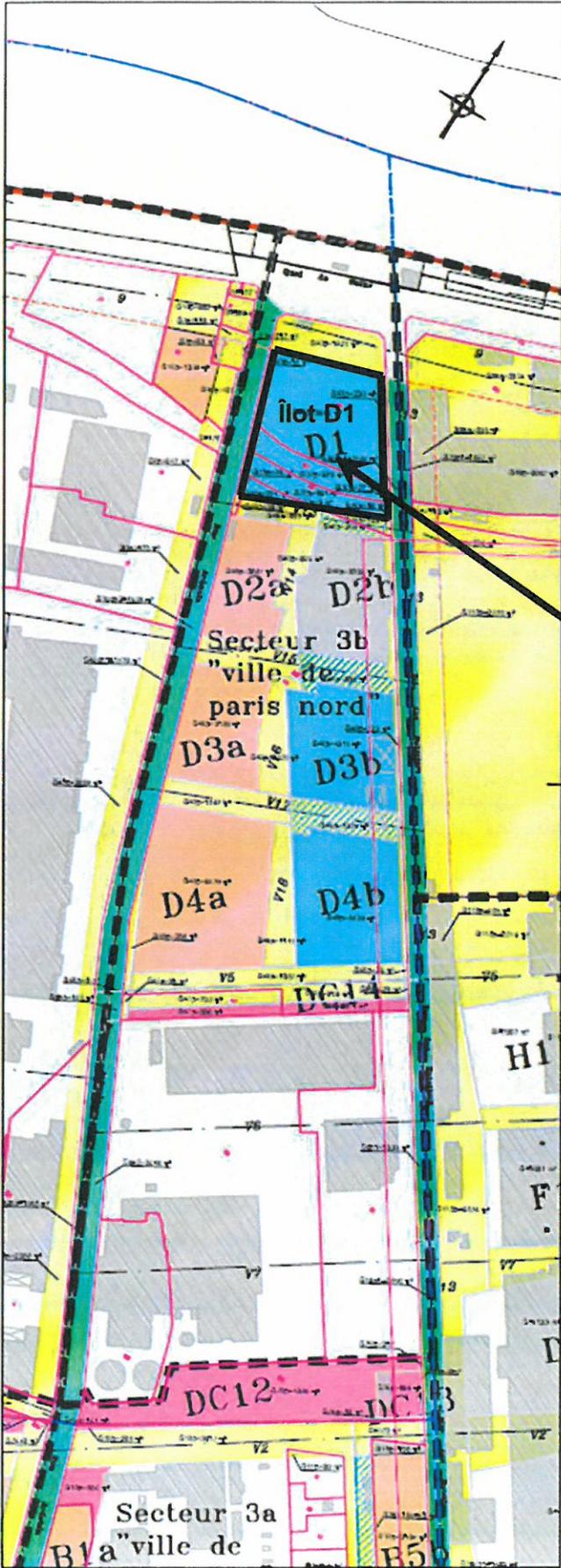
le,

15/01/2014

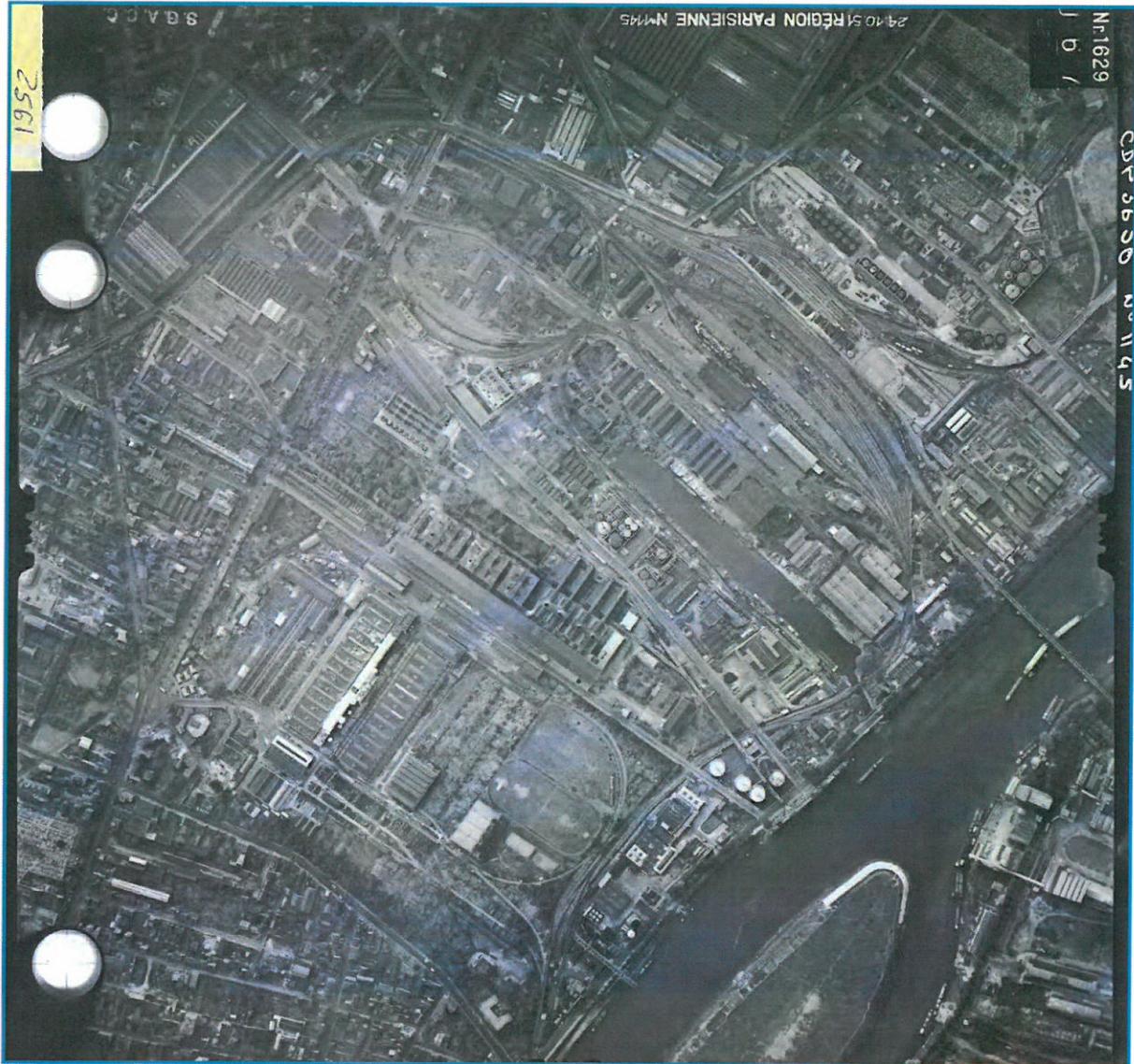
Signature


ADIM
 URBAN
 Valérie FAUVEL
 Directeur Général

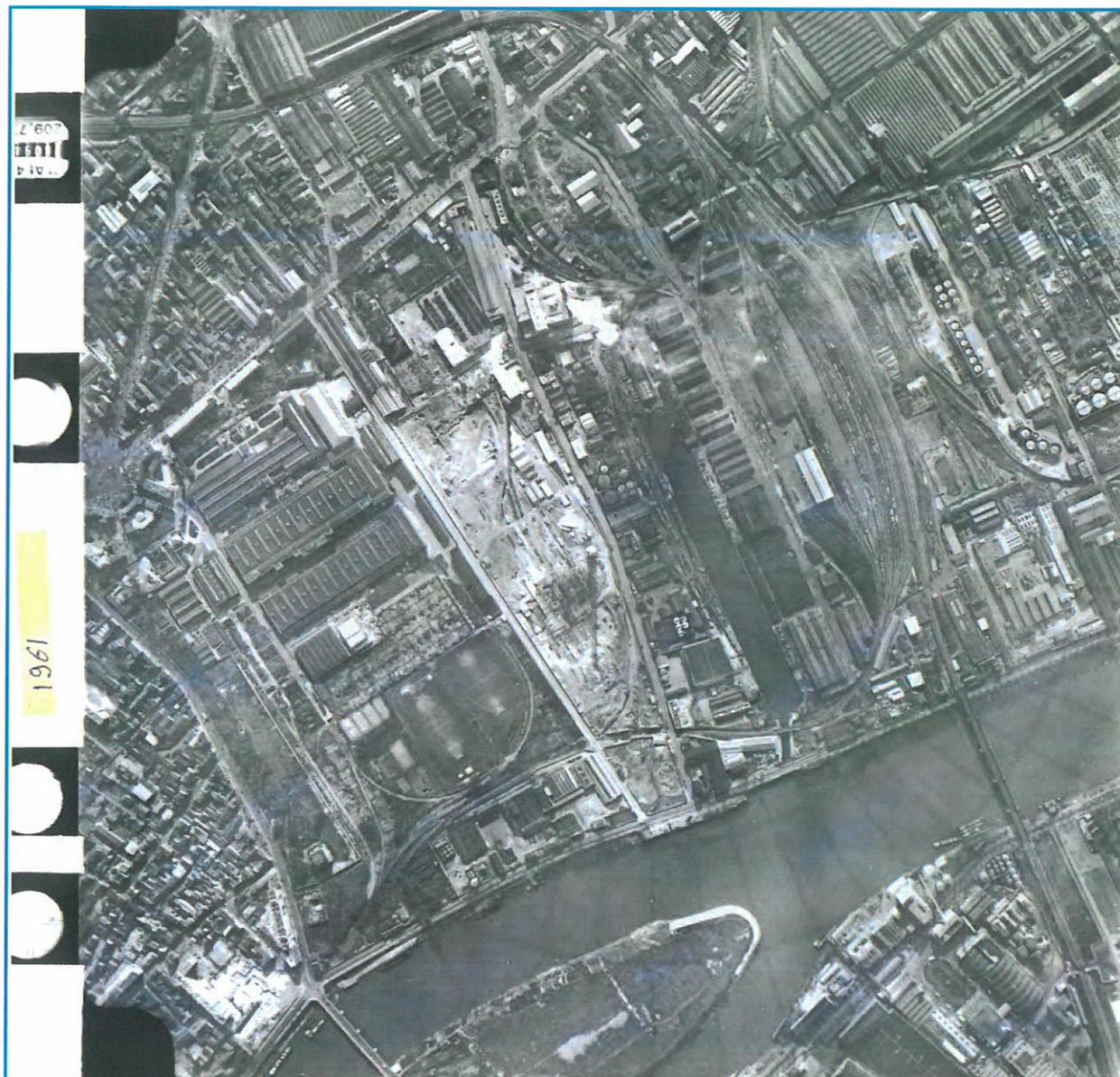




PHOTOGRAPHIES AERIENNES DU SITE



1952

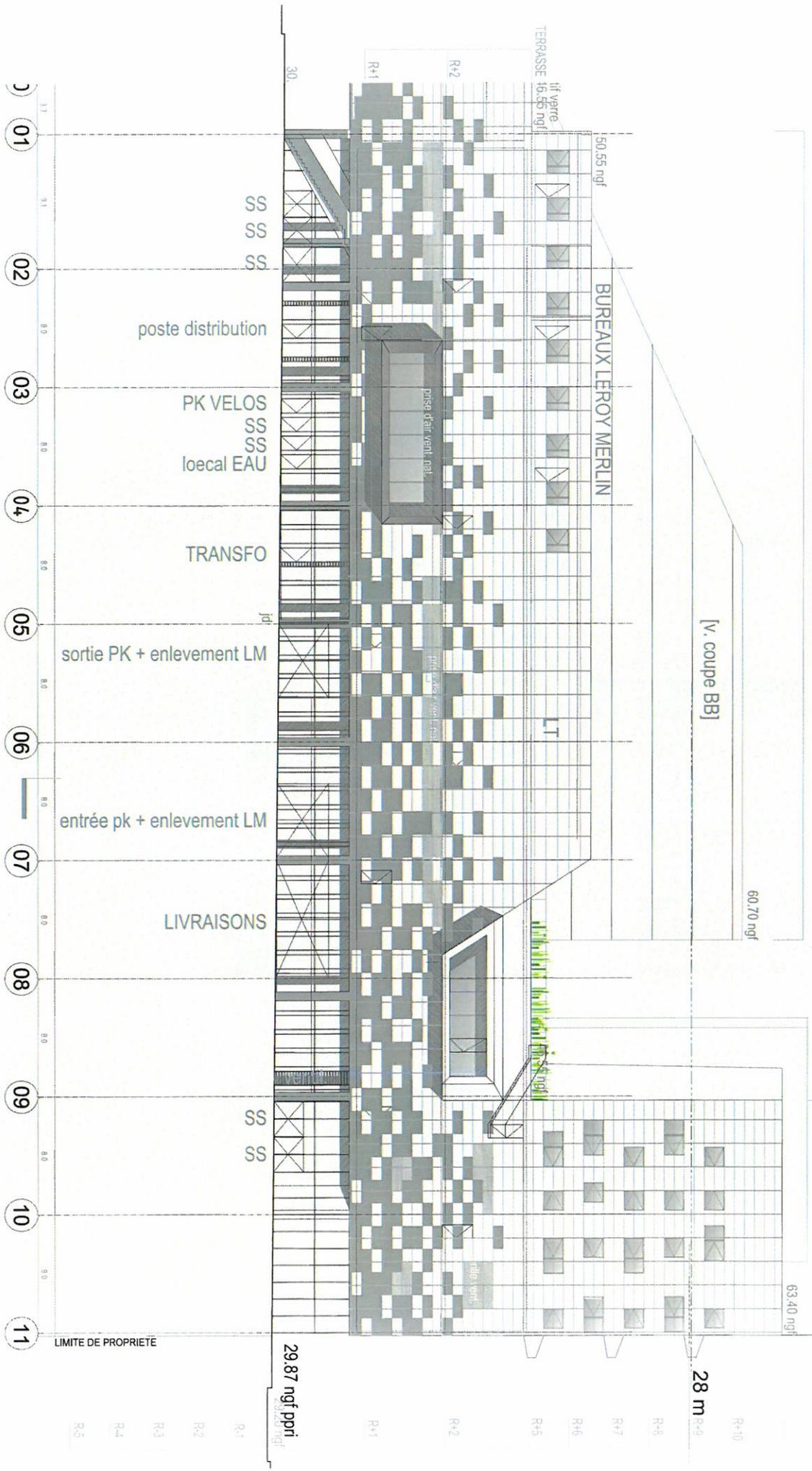


1961



BATIMENT LOGEMENTS 3

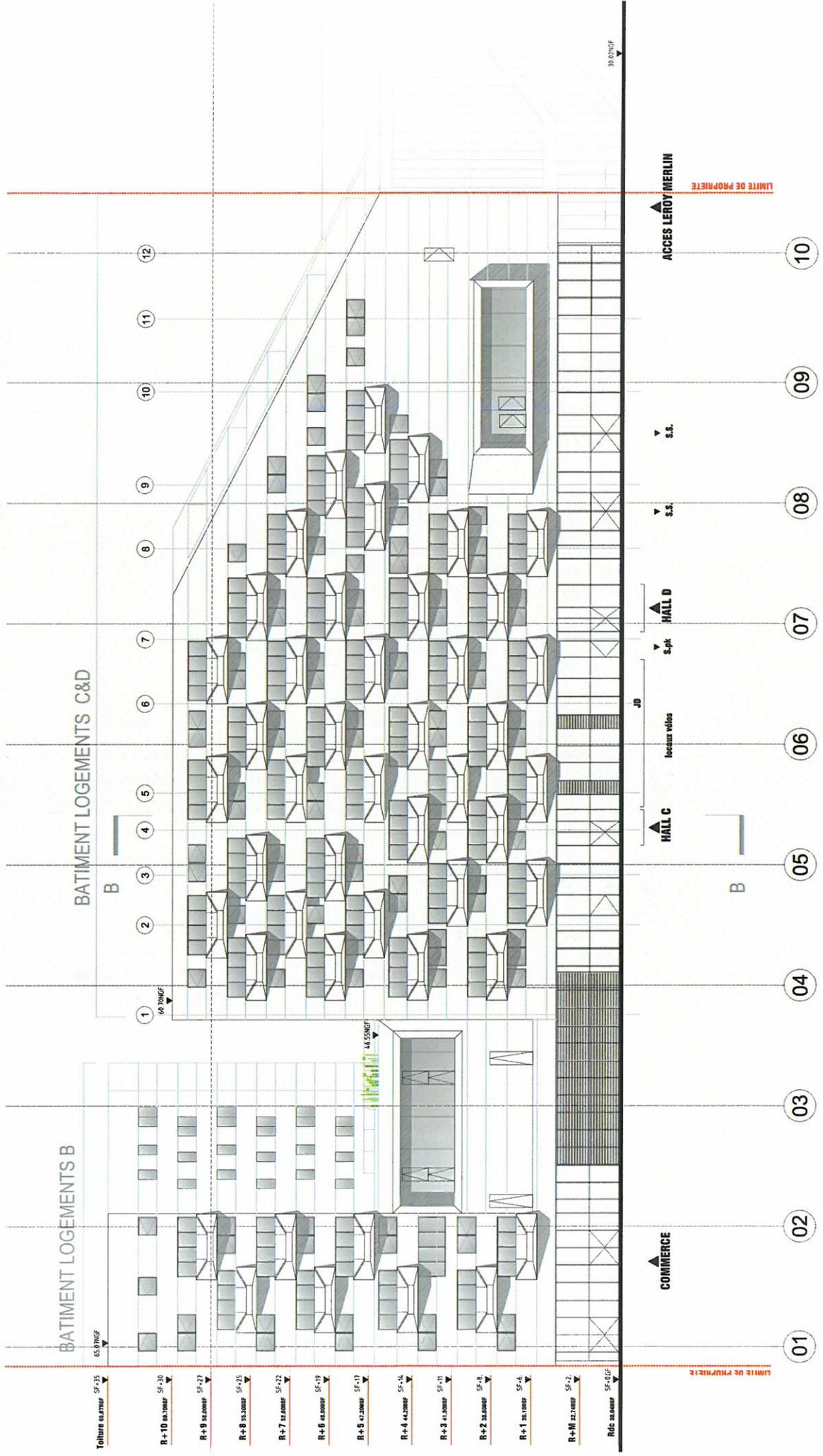
BATIMENT LOGEMENTS 1



DOCKS SAINT OUEH - LOT 01		SEQUANO		BENIM		LE SOMMER ENVIRONNEMENT	
PHASE	APS PROVISoire	adresse	147 rue de Valenciennes 75013 Paris	adresse	37 Boulevard Beaumarchais 75003 Paris	DATE	06-12-2013
TI TRE	FAÇADE OUEST	responsable	M. BOUTIER	responsable	M. BOUTIER	ECHELLE	1/250
		adresse	4 rue de Comoy 75002 Paris	adresse	101 Avenue de la République 75011 Paris	INDICE	0
		responsable	M. BOUTIER	responsable	M. BOUTIER	M. DOC.	PREPUS XTU ARCHITECTURE
		adresse	21 bis rue Claude Bernard 75013 Paris	adresse	84132 Toulouse zone industrielle		REPONSE PREPUS XTU ARCHITECTURE
		responsable	M. BOUTIER	responsable	M. BOUTIER		



DOCKS SAINT OUEN - ILOT D1		SEQUANO (BT)		BERLIN		LE SOMMER ENVIRONNEMENT		DATE	06-12-2013
Immeuble Carré Plaza 15/17, promotion Jean Prostard - BP 36 93022 BUBRYZ CEDEX maîtrise d'ouvrage		149 Avenue Jean Lefevre 93100 Perreux ARCHITECTES		39 Boulevard Beaumarchais 75003 Paris 01 41 83 38 58				ÉCHELLE	
APS PROVISOIRE		ADM URBAN		XTU				INDICE	
4, rue du Cottage Tulliac 93102 Chevilly-Lesay maîtrise d'ouvrage logements		32 rue de Paradis 75010 Paris 01 72 46 48 88		01 45 23 27 10				N. DOC.	0
PERSPECTIVE 2		PARIS HABITAT		VERITAS					
21 rue rue Claude Bernard 75013 Paris		01 71 57 00 00		01 43 84 85 25					
		LEROY MERLIN		COMPOSANTE URBAINE					
		45 Avenue Tulliac 75009 Paris 01 48 78 00 00							



		DOCKS SAINT QUEN - LOT 01 APS PROVISOIRE FAÇADE EST		SEQUIANO <small>NET</small> 01 43 98 84 00 149 Avenue Jean Leffler 93500 Paris architectes		BERIM 01 43 98 84 00 149 Avenue Jean Leffler 93500 Paris 3P Boulevard Beaumarchais 75003 Paris		LE SOMMER ENVIRONNEMENT DATE 01 77 45 36 66		06-12-2013	
PHASE				ADIM URBAN 01 72 45 45 01 32 rue de Paradis 75010 Paris		XTU 01 43 23 37 10		ECHELLE 1/250		INDICE 0	
TITRE				PARIS HABITAT 01 71 27 00 00 84152 Frotteville 93000 Paris maître d'ouvrage logements		VERTAS 01 43 24 45 25		N. DOC.		PRECAPS_XTU_ARCH_IC PHASE LIMITEUR LOT TYPE INTER. ZONE IC	
				LERROY MERLIN 01 43 70 00 00 15 avenue Toulouse 75000 Paris		COMPOSANTE URBAINE					



DOCKS SAINT OUEN - LOT D1		SECQUANO		BERNINI	
PHASE	APS PROVISOIRE	Adresse Client Phase 1/17, promenade Jean Foussier - BP 95 93022 BOBIGNY CEDEX	149 Avenue Jean Ligne, 93500 Paris	39 Boulevard Saint-Michel, 75006 Paris	06-12-2013
TITRE	PLAN MASSE	maître d'ouvrage 4 rue des Compas, Télécab 84550 Chevilly-Léves	ADIM URBAN 01 72 44 44 00	VERITAS 01 43 54 43 18	DATE
		maitre d'ouvrage 21 bis rue Claude Bernard 75013 Paris	PARIS HABITAT 01 71 37 30 00	COMPOSANTE URBAINE 01 43 72 00 99	ÉCHELLE
			LEROY MERLIN 45 avenue Tolbiac 75009 Paris		INDICE
					0
					N. DOC.
					PRÉLAPS_XU_ARCH_PL_P.MASSE
					ASSISE PHASE CHARTRAIN LOT 107 MARCHÉ ZONE W